

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Total-Gabon : faute de consensus, risque de paralysie

J.O.
Libreville

DES bruits de grève se font entendre à la Compagnie pétrolière Total-Gabon. L'Organisation nationale des employés du pétrole (Onep) représentant les salariés de la société a déposé un préavis de grève dont la date d'expiration a été prolongée jusqu'à hier à 23h59.

Ainsi, dans un communiqué qui nous est parvenu, l'organisation syndicale indique que ledit préavis porte sur la transformation et les cessions d'actifs opérées au

Terminal par Total-Gabon depuis 2016 et dont la dernière actualité est marquée par la cession du Terminal du Cap-Lopez, des actifs non-opérés de Grondin et de Torpille, source du conflit actuel. En outre, cette grève annoncée fait suite au non-aboutissement des discussions entre les représentants des salariés et leur direction générale en présence d'un inspecteur spécial du travail. Lequel aurait, selon l'Onep, pris " fait et cause pour l'employeur en ignorant volontairement les arguments de droit présentés par la partie salariale ".

La goutte d'eau qui aurait fait déborder le vase est surtout, affirme le

Syndicat, le mépris des dispositions de l'article 78 du Code du travail par le représentant de la tutelle, conduisant les représentants des salariés à se retirer des discussions. " Ce forum met en péril les droits et les intérêts des salariés de Total-Gabon ", soutient ledit communiqué. Dans la foulée, l'Onep a interpellé les responsables des ministères du Pétrole et du Travail afin de prendre " la mesure réelle du malaise social au sein de Total-Gabon ". Le risque étant le déclenchement d'une grève dès ce mardi 23 février 2021.

A noter que les agents de Total-Ga-



Photo: CNE
Les employés manifestant devant le siège de leur entreprise.

bon se sont mobilisés, ce week-end, devant le siège de l'entreprise à Port-Gentil, pour marquer leur

détermination à entrer en grève, s'ils ne sont pas entendus par les dirigeants de leur entreprise.

Des facilités fiscal-douanières pour Asonha-Énergie, Louetsi-Hydro et Asokh-Énergie

Jean MADOUMA
Libreville/Gabon

DANS le cadre de plusieurs projets hydroélectriques en cours au Gabon, la loi de finances 2021 votée par le Parlement a donné son accord pour que des facilités fiscal-douanières soient accordées aux trois de sociétés de projets que sont : Asonha-Énergie, Louetsi-Hydro et Asokh-Énergie.

La loi de finances indique : " Sont approuvées et rendues exécutoires les stipulations fiscales et douanières contenues dans les contrats de production indépendante d'électricité ainsi que les contrats d'achat d'énergie électrique, incluant leurs cahiers des charges, avenants et annexes signés par l'État gabonais, d'une part, la société Asonha-Énergie pour le développement de l'aménagement hydroélectrique de Kingulé-Aval, d'autre part, la société Louetsi-Hydro pour le développement de l'installation hydroélectrique de Dibwangui, et enfin, la société Asokh-Énergie pour le développement de l'installation hydroélectrique de Ngoulmendjim ". La centrale hydroélectrique de Ngoulmendjim développée par

Asokh Énergie est d'une puissance installée estimée à au moins 73 MW (mégawatts), avec une production annuelle estimée de 550 gigawatts/heures (Gwh). L'ouvrage sera situé sur le fleuve Komo, à 125 km de Libreville, et répondra au besoin d'énergie de plus de 500 000 habitants.

La centrale hydroélectrique de Dibwangui développée par Louetsi-Hydro est établie sur la rivière Louetsi. Elle sera d'une puissance installée estimée à 15 MW et d'une production annuelle estimée à 90 Gwh. Elle sera située au sud-ouest du pays, à 152 kilomètres de Mouila, capitale provinciale de la Ngounié, avec un impact sur plus de 88 000 habitants.

Quant au barrage hydroélectrique Kingulé-Aval (35 MW) piloté par Asonha-Énergie, il va optimiser la production et la fourniture d'énergie dans la région de la Mbei à 90 kilomètres de Libreville. Il va permettre à la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) d'améliorer la production et la fourniture d'énergie dans la province.

Ces trois projets vont générer 2 350 emplois et augmenter l'offre en électricité de plusieurs provinces du pays.



Club de Tourisme de Libreville

Communiqué

Le Club de Tourisme Libreville (CTL) est une association APOLITIQUE qui regroupe environ 70 opérateurs économiques privés de l'hôtellerie, de la restauration, des bars, des agences de voyage et de tourisme, des compagnies aériennes, des établissements de nuit et de l'évènementiel.

Son objectif est de rassembler les différents prestataires qui interviennent dans l'économie du tourisme pour créer une synergie entre les opérateurs.

Être un interlocuteur identifié afin d'être une force de proposition auprès des Pouvoirs Publics et générer un réel intérêt pour ce pan d'activité.

Un Club professionnel et efficace pour mutualiser des compétences et des moyens.

Un Club relais entre nos entreprises et les acteurs institutionnels.

Un Club pour partager, échanger des expériences et des savoir-faire.

Un Club acteur du développement économique local.

Après nos échanges du 18 février 2021 avec les Ministres de la Santé et du Commerce sur l'impérieuse nécessité du respect du protocole sanitaire, le CTL prend acte de la solidarité qui doit continuer à s'exercer entre le gouvernement et les acteurs économiques que nous représentons et garde espoir sur la résolution à court terme des problèmes du secteur.

Fait à Libreville le 20 février 2021

La Présidente

Jocelyne HALAJKO

